LES DEUX ENJEUX MAJEURS D'UN PLAN CLIMAT

L'ATTÉNUATION

Cet enjeu consiste à répondre à la question : Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

L'ADAPTATION

Cet enjeu consiste à répondre à la question : Comment anticiper des conditions de vie différentes et ainsi s'adapter aux impacts prévisibles des évolutions climatiques ?

CHANGEMENT CLIMATIQUE : CONSÉQUENCES ET RISQUES ASSOCIÉS

Les conséquences du changement climatique

- → Montée du niveau des mers
- → Érosion des zones côtières
- → Canicules & sécheresses
- → Augmentation de l'intensité des cyclones, fortes pluies, inondations
- → Acidification et réchauffement des océans

Les risques associés à anticiper

- → Destruction des écosystèmes terrestres et marins
- → Risques sur la ressource en eau douce
- → Feux de brousse
- → Baisse de la production alimentaire
- → Destruction des habitats & infrastructures
- → Risques pour la santé



DIAGNOSTIC

Profil climat énergie et enjeux du territoire de la province Nord

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2017



CONCERTATION

Ateliers avec tous les acteurs de la province Nord

MARS À JUIN 2018



PRODUCTION DU

PLAN D'ACTION CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

JUILLET 2018

UNE DÉMARCHE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

Un plan d'action à co-construire, à mettre en œuvre et à évaluer avec tous les acteurs locaux publics et privés ainsi que la population.

- La phase de mise en place du plan climat de la province Nord, jusqu'à l'adoption d'un plan d'action, se déroulera sur 1 an.
- Une dizaine d'ateliers de concertation thématiques seront organisés de mars à juin 2018 pour mobiliser les acteurs locaux dans la construction du plan d'action, en parallèle d'évènements de sensibilisation et de participation de la population.
- Une présentation publique du diagnostic et une restitution finale du Plan Climat au public jalonneront cette phase de mise en place.



Il est temps d'agir

La mise en œuvre de certaines actions prendra du temps et les bénéfices attendus seront visibles dans la durée et selon l'implication des acteurs. C'est pourquoi il est nécessaire de s'engager dans un programme ambitieux dès maintenant.

Il est temps d'agir



province Nord



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

AMÉNAGEMENT - BÂTIMENT - TRANSPORT INDUSTRIE - ÉNERGIE - AGRICULTURE - DÉCHETS

OBJECTIFS:
ATTÉNUATION
& ADAPTATION



www.province-nord.nc

QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL ?

→ Le Plan climat de la province Nord est le projet territorial de la province Nord de lutte contre le changement climatique.

S'AGIT-IL D'UN PROJET SUPPLÉMENTAIRE AUX AUTRES DÉMARCHES ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE NORD ?

Non, un Plan Climat est une démarche partenariale, une relecture « énergie climat » de l'ensemble des domaines d'action de la collectivité, orientée par les enjeux de l'énergie et du climat, avec des ambitions affirmées et partagées par les tous acteurs du territoire. Il prend aussi en compte les enjeux croisés :

- indépendance énergétique (sécurité des approvisionnements, coûts) vis-à-vis des combustibles d'origine fossile, aujourd'hui importés à 98%;
- développement économique, social et durable de la province Nord (création de nouveaux services et emplois);
- transition dans les modes de gouvernance : il s'agit de réinterroger nos besoins, nos pratiques et l'exercice de nos compétences, soutenir les actions existantes et mettre en place de nouvelles actions, innover.

Tous les domaines sont impactés (économie, environnement, sanitaire, industrie, social) et le plan climat, en tant qu'outil, offre un cadre cohérent dans lequel peuvent s'intégrer toutes les politiques sectorielles.

QUELS TYPES D'ACTIONS POUR ATTÉNUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE?

Les domaines d'actions correspondent aux secteurs impliqués dans les émissions. Une première étape consiste donc à réaliser l'inventaire de l'ensemble des émissions nécessaires aux activités et à la consommation des habitants du territoire de la province Nord.

À simple titre d'exemples, et sans être exhaustif, les leviers d'action pourraient être les suivants :

AMÉNAGEMENT

→ Intégration d'exigences énergie et environnement dans les projets d'urbanisme (éco quartiers, etc.).

BÂTIMENT

- → Conception bioclimatique des bâtiments.
- → Optimisation de l'éclairage public.

TRANSPORT

- → Incitation à l'usage des transports en commun et au covoiturage.
- → Développement des services de proximité.
- → Aménagement de voies cyclables.

DÉCHETS

- → Tri et valorisation des déchets : promotion du compostage domestique, etc.
- → Lutte contre le gaspillage alimentaire.

AGRICULTURE

- → Gestion de la fertilisation azotée.
- → Favoriser le stockage de carbone dans les sols et la biomasse (non-labour, agroforesterie, cultures intermédiaires).
- → Optimiser l'alimentation animale, gestion de la production et consommation d'énergie sur l'exploitation (méthanisation, performance énergétique des engins...).

ÉNERGIE ET INDUSTRIE

- → Suivi des consommations, lutte contre le gaspillage et efficacité énergétique des procédés et des équipements.
- → Feuille de route « développement des énergies renouvelables ».
- SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS : PROFESSIONNELS, GRAND PUBLIC, SCOLAIRES...

EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

- → Gestion du parc automobile.
- → Réduction des consommations de papier.
- → Achats éco-responsables.

